RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 00891
Numéro SIREN : 602 950 206
Nom ou dénomination : ABBOTT FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2020 sous le numéro de dépôt 6502

Greffe du tribunal de commerce de Créteil

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 20/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/6502

Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Démission de président
Nomination de directeur général
Démission de directeur général
Nomination de président

Déposant :

Nom/dénomination : ABBOTT FRANCE

Forme juridique :

N° SIREN : 602 950 206

N° gestion : 1987 B 00891

Copie certifiée conforme
RO / 20/02/2020 18:01:10
N° de dépôt - 2020/6502 / 602950206

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 20 FEV 2020
SOUS LE N° 6502

ABBOTT FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 100.685.231 Euros
Siège social : Bâtiment Florence, 3 Place Gustave Eiffel, BP 60213,
94518 Rungis Cédex
602 950 206 RCS CRETEIL

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 7 FEVRIER 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT
Le 7 février

La société ST. JUDE MEDICAL LUXEMBOURG, ayant son siège social 26 Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG, Grand-Duché du Luxembourg, agissant en qualité d'associé unique (ci-après l'"Associé Unique") de la société ABBOTT FRANCE (ci-après la "Société"), et représentée par Madame Anita Bakker, a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Directeur Général de la Société ;
- Nomination d'un nouveau Directeur Général, fixation de ses pouvoirs et rémunération ;
- Démission du Président et membre du comité d'administration ;
- Nomination d'un nouveau Président, fixation de ses pouvoirs et rémunération ;
- Nomination d'un nouveau membre du comité d'administration ; et
- Pouvoirs pour formalités.

après avoir noté que le commissaire aux comptes de la Société, la société Ernst & Young Audit, et les représentants du Comité Social et Economique ont été informés des présentes décisions,

après avoir exposé que l'ensemble des documents nécessaires à sa décision ont été préparés et lui ont été adressés dans les délais légaux et statutaires, et avoir pris connaissance des documents suivants :

- la lettre de démission de Monsieur Philippe Emery de son mandat de Directeur Général,
- la lettre de démission de Monsieur Eric Hrimech de son mandat de Président et de membre du comité d'administration,
- le texte des décisions proposées,
- les statuts de la Société à jour,

l'Associé Unique a adopté les décisions concernant les questions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Philippe Emery de son mandat de Directeur Général de la Société, avec effet à compter de ce jour et le remercie de sa collaboration durant l'exercice de son mandat.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de Directeur Général de la Société, en remplacement de Monsieur Philippe Emery démissionnaire, Madame Nathalie Guével, de nationalité française, demeurant 9 rue Lecourbe, 75015 Paris, avec effet à compter de ce jour et pour une période qui prendra fin à l'issue des prochaines décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Copie certifiée conforme
RO / 20/02/2020 18:01:10
N° de dépôt - 2020/6502 / 602950206

En conformité avec l'article 13 des statuts de la Société, le Directeur Général aura les mêmes pouvoirs que le Président, et notamment le même pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers que celui attribué par la loi au Président.

Madame Nathalie Guével a préalablement déclaré accepter ce mandat, et n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice de ses fonctions.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique décide que Madame Nathalie Guével ne sera pas rémunérée au titre de ses fonctions de Directeur Général de la Société, étant précisé que Madame Nathalie Guével est rémunérée exclusivement au titre de son contrat de travail en qualité de "ADD France General Manager".

Toutefois, Madame Nathalie Guével pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement de tous les frais qu'elle engagera dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Eric Hrimech de ses fonctions de Président et de membre du comité d'administration à compter de ce jour, et le remercie de sa collaboration durant l'exercice de son mandat.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de Président de la Société, en remplacement de Monsieur Eric Hrimech démissionnaire, Monsieur Philippe Emery, de nationalité française, demeurant 9 impasse de Gourdillerie, 91190 Gif sur Yvette, à compter de ce jour et pour une période qui prendra fin à l'issue des prochaines décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

L'Associé Unique rappelle que Monsieur Philippe Emery disposera des pouvoirs les plus étendus, conformément à la loi et aux statuts de la Société, pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Monsieur Philippe Emery a préalablement déclaré accepter ce mandat, et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice de ses fonctions.

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique décide que Monsieur Philippe EMERY ne sera pas rémunéré au titre de ses fonctions de Président de la Société, étant précisé que Monsieur Philippe EMERY est rémunéré exclusivement au titre de son contrat de travail en qualité de Directeur de Division.

Toutefois, Monsieur Philippe EMERY pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement de tous les frais qu'il engagera dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

SEPTIEME DECISION

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de membre du comité d'administration, en remplacement de Monsieur Eric Hrimech, Madame Nathalie Guével, à compter de ce jour, et pour une période qui prendra fin à l'issue des prochaines décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Copie certifiée conforme
RO / 20/02/2020 18:01:10
N° de dépôt - 2020/6502 / 602950206

Madame Nathalie Guével a préalablement déclaré accepter ce mandat, et n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice de ses fonctions.
L'Associé Unique constate qu'à compter de ce jour, le comité d'administration sera composé des trois membres suivants :

- Monsieur Philippe Emery ;
- Madame Karen Peterson, et
- Madame Nathalie Guével.

HUITIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par l'Associé Unique.

ST. JUDE MEDICAL LUXEMBOURG
Associé Unique
représenté par Madame Anita Bakker

Copie certifiée conforme
RO / 20/02/2020 18:01:10
N° de dépôt - 2020/6502 / 602950206